

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers Présents : 10
Nombre de Procurations : 7
Nombre de suffrages exprimés : 17
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 67

VOTES : 17 Contre : 0 Pour : 17
Date de convocation : 20 juin 2024

DÉLIBÉRATION N° 5.2

**SOLITAIRE DU FIGARO-PAPREC 2024 -
ADOPTION DE LA CONVENTION DE
PARTENARIAT LOCAL POUR L'ACCUEIL
DE L'ARRIVEE OFFICIELLE AU PORT DE
LA TURBALLE**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix heures, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Christiane VAN GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBIN, délégués titulaires, Stéphane ERRIEN, Didier MARION, délégués suppléants.

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Rémy VILLAGEOIS, Eloïse BOURREAU GOBIN, Sylvie GOSLIN, pouvoir à Christiane VAN GOETHEM, Jean-Luc SECHET, pouvoir à Laurent DUBOST, Séverine MARCHAND, pouvoir à Isabelle LEMONNIER, Claude CAUDAL, pouvoir à Lydia MEIGNEN, Jean-Michel BRARD, pouvoir à Jean MONTAVILLE, Michèle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON, pouvoir à Christine LE RIBOTER, Adrien RYO, suppléé par Stéphane ERRIEN, Didier CADRO, suppléé par Didier MARION

Secrétaire de séance : Laurent DUBOST



Dans le cadre d'un partenariat 2021-2026, conclu entre OC Sport Pen Duick, organisateur général de la course au large La Solitaire du Figaro-Paprec, et le Département de Loire-Atlantique, organisateur local de l'accueil de la course sur son territoire, l'arrivée officielle de la 55ème édition de la fameuse épreuve de voile sera organisée sur la commune de La Turballe, du 11 au 15 septembre prochains. Dans ce cadre, un partenariat local est mis en place afin de garantir l'accueil de la Solitaire du Figaro-Paprec selon les modalités établies entre OC Sport Pen Duick et le Département de Loire-Atlantique et d'organiser le déploiement et la promotion de l'ambition nautique et portuaire du territoire.

Ce partenariat local fait l'objet d'une convention spécifique entre tous les partenaires. Elle définit les termes et les conditions du partenariat local, relatifs à l'organisation de l'accueil de l'Arrivée officielle de la Solitaire du Figaro-Paprec et des bateaux à La Turballe pour l'édition 2024. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Ambition commune des parties prenantes ;
- Répartition des rôles entre chacune des parties ;
- Définition des engagements respectifs des parties ;

En lien avec le Département, organisateur local, le Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique est mobilisé au titre de son rôle d'autorité concédante, en charge, notamment, de la police portuaire. À ce titre, il exercera, un rôle de police d'exploitation du port, de conservation du domaine public maritime, de police du plan d'eau et des marchandises dangereuses.

Aux côtés de son délégataire sur le port de la Turballe, Loire-Atlantique Pêche et Plaisance, et de son sous-délégataire pour la plaisance, Loire-Atlantique Nautisme, Les Ports de Loire-Atlantique souhaitent faire de l'accueil de la Solitaire du Figaro-Paprec au sein du port de La Turballe un évènement au service du développement local. Pour cela, Les Ports de Loire-Atlantique s'attachent à promouvoir ces métiers qui fondent son identité maritime et portuaire, mais également son engagement en faveur de l'accès pour toutes et tous à la plaisance et de l'impératif environnemental.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5721-1 et suivants ;
Vu les statuts du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique ;

Entendu le rapport de la Présidente ;

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dispositions de la convention de partenariat local pour l'édition 2024 de la Solitaire du Figaro, entre le Département de Loire-Atlantique, la Ville de La Turballe, Loire-Atlantique Pêche et Plaisance, Loire-Atlantique Nautisme et CAP Atlantique, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
le 27 juin 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN